

MINISTÈRE DE LA TRANSITION ECOLOGIQUE ET SOLIDAIRE

Direction interrégionale de la Mer Méditerranée
Délégation en Corse
Antenne Emploi/Formation maritimes en Corse

**Procès verbal du jury de validation d'évaluation (Certificat Restreint d'Opérateur)
Valable exclusivement pour une navigation nationale**

Lycée professionnel d'enseignement maritime et aquacole de Bastia

04 mars 2019

Vu le Code des transports, notamment son article L 5521-2
Vu le décret n° 2015-723 du 24 juin 2015 relatif à la délivrance des titres de formation professionnelle maritime et aux conditions d'exercice à bord des navires armés au commerce, à la plaisance, à la pêche et aux cultures marines,
Vu l'arrêté du 12 août 2015 relatif à l'organisation des évaluations pour l'obtention des modules constitutifs de titres et diplômes de formation professionnelle maritime,
Vu la décision n° 752/2018 du directeur interrégional de la mer Méditerranée du 20 février 2018 portant désignation des membres des jurys de validation des évaluations du ressort de la DIRM Méditerranée.

Composition du jury :

Président : M. Serge CHIAROVANO
Vice-président : M. Michel CECCALDI
Personnalité qualifiée : M. Cyril ALBALADEJO

Le jury s'est réuni dans les locaux du Lycée professionnel d'enseignement maritime et aquacole de Bastia, Batterie des Turquines BP 65, 20 289 Bastia, le 04 mars 2019.

Le jury de validation a examiné la session d'évaluation suivante :

Évaluation du Certificat Restreint d'Opérateur (valable exclusivement pour une navigation nationale), organisé par le prestataire agréé « Lycée professionnel d'enseignement maritime et aquacole de Bastia ».

Après délibération, le jury valide les résultats suivants

Procès verbal transmis à la DIRM Marseille

15 bis, boulevard Sampiero
20000 Ajaccio

Certificat restreint d'opérateur (CRO)

Organisme : Lycée professionnel d'enseignement maritime et aquacole de Bastia

Session du 13 février 2019 au 14 février 2019

NOM Prénom	Module CRO-1 : Base CRO			Module CRO-2 : Anglais	
	Épreuve écrite : « connaissance des caractéristiques de base du service » (coefficient 2) note élim ; <8	Épreuve pratique : « connaissance de l'utilisation d'une station » (Coefficient 4) note élim <10	Acquisition du module CRO-1	Epreuve orale : Anglais (Coefficient 2) note élim <10	Acquisition du module CRO-2
SANDOLO Alain	15	17	Acquis	Module non passé.	
GABRIELLI Jean-Pierre	19	16	Acquis		
CAVIGLIOLI Eric	19	17	Acquis		
ROCCHI Fabrice	19	15	Acquis		
LUNARDI Pierre	19	17	Acquis		
SERRERI Gérard	15	15	Acquis		
DUVAL Antoine	14	16	Acquis		
NUVOLI Nicolas	19	17	Acquis		
DUVAL Toussaint	16	18	Acquis		
GIANETTI Jean-Baptiste	16	16	Acquis		
FERDANI François	19	17	Acquis		
BACCHIDDU Antoine	16	16	Acquis		

Fait à Bastia, le 04 mars 2019

Le président



Le vice-président



La personnalité qualifiée



Procès verbal transmis à la DIRM Marseille